



ANNEXE C1 : FICHE DE JUMELAGE

Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles de l'Office National des Statistiques (ONS)

Administration bénéficiaire: Office National des Statistiques

Référence du jumelage: *DZ 18 ENI ST 01 22*

Référence de l'avis de publication: *EuropeAid/174288/DD/ACT/DZ*

Projet financé par l'Union européenne
OUTIL DE JUMELAGE

1. INFORMATIONS DE BASE

1.1 PROGRAMME

Le présent projet sera financé dans le cadre du programme intitulé Facilité d'appui aux priorités du Partenariat UE-Algérie (2018/041-143) – Gestion directe.

*Pour les demandeurs britannique: veuillez noter qu'à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni * le 1er février 2020 et en particulier les articles 127, paragraphe 6, 137 et 138, les références aux personnes physiques ou morales résidant ou établies dans un État membre de l'Union européenne et aux marchandises originaires d'un pays éligible, au sens du règlement (UE) n ° 236/2014 ** et de l'annexe IV du partenariat ACP-UE Accord ***, doit être compris comme incluant les personnes physiques ou morales résidant ou établies au Royaume-Uni et les marchandises originaires du Royaume-Uni ****. Ces personnes et biens sont donc éligibles dans le cadre de cet appel.*

** Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique. ** Règlement (UE) n ° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 établissant des règles et procédures communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure. *** Annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, telle que révisée par la décision 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE (JO L196 / 40 du 3.7.2014) **** y compris les pays et territoires d'outre-mer entretenant des relations spéciales avec le Royaume-Uni, conformément à la quatrième partie et à l'annexe II du TFUE.*

1.2 SECTEUR DE JUMELAGE

Statistiques

1.3 BUDGET FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE

1.500.000 euros

1.4 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Objectif 16: Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

2. OBJECTIFS

2.1 OBJECTIF GENERAUX

Renforcer les capacités de l'ONS à produire des données statistiques conformément aux meilleures pratiques internationales.

2.2 OBJECTIF SPECIFIQUE

Renforcer le système de l'ONS de définition des besoins, conception, élaboration, collecte, traitement, analyse diffusion et évaluation des statistiques conformément aux meilleures pratiques internationales.

2.3 LES ELEMENTS CIBLES DANS LES DOCUMENTS STRATEGIQUES

2.3.1 Le cadre stratégique et l'Accord d'Association

Dans le cadre du partenariat Euro-méditerranéen et en appui au processus de Barcelone, l'Accord d'Association (AA) entre l'Algérie et l'UE est entré en vigueur le 1er septembre 2005. L'AA constitue le cadre juridique régissant les relations entre les parties en matière économique et commerciale, politique, sociale et culturelle.

L'objectif d'améliorer le dispositif de contrôle, d'audit et d'évaluation des finances publiques, s'inscrit dans le cadre de l'Accord d'Association, notamment au plan des mises en œuvre techniques des articles 1, 47, 48, 49, 56,57,79, 82 et 91.

La feuille de route de l'accord d'association met aussi l'accent, dans le volet des réformes macroéconomiques, sur:

- La modernisation des systèmes budgétaires à moyen terme à travers le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), la budgétisation axée sur les résultats, la mise en place d'un cadre budgétaire intégré pour l'amélioration de la gestion budgétaire ;
- L'évaluation des politiques publiques.
- Le renforcement des activités de contrôle.

Les priorités communes du partenariat UE-Algérie s'inscrivent dans le cadre de la politique européenne de voisinage renouvelée (2015) qui prend en compte les spécificités de chaque pays partenaire. Elles ont été approuvées en mars 2017 et couvrent 5 domaines d'intérêt communs:

- i) Dialogue politique, Gouvernance, Etat de droit et promotion des droits fondamentaux ;
- ii) Coopération, Développement socio-économique inclusif, échanges commerciaux et accès au marché unique européen ;
- iii) Partenariat énergétique, environnement et développement durable ;
- iv) Dialogue stratégique et sécuritaire ;
- v) Dimension humaine, Migration et Mobilité.

L'UE et l'Algérie ont également identifié les statistiques comme l'un des secteurs de coopération possibles à travers l'appui et l'échange de bonnes pratiques, d'informations et d'expériences. En outre, dans ces mêmes priorités, l'UE et l'Algérie ont reconnu que la coopération dans le domaine statistique demeure importante notamment en ce qui concerne le rapprochement des systèmes des comptes nationaux.

2.3.2 Cadre institutionnel et Contribution à la Politique Nationale

L'un des objectifs fondamentaux de l'État algérien est la diversification des échanges économiques. C'est pourquoi, depuis la fin des années 1990 il oriente résolument l'économie nationale vers la libéralisation et l'ouverture sur le marché international en nouant des

partenariats industriels et en signant des accords de libre-échange, avec la Grande Zone Arabe de Libre Échange depuis 2004 (GZALE), en plus de l'Union Européenne.

3. DESCRIPTION

3.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la statistique a tout le temps été considéré par les pouvoirs publics algériens, et à juste titre, comme un secteur sensible et stratégique.

C'est dans ce sens qu'un fort signal a été envoyé par Monsieur le Président de la République en instituant en juin 2020 un Ministère dédié à la numérisation et aux statistiques, lequel Ministère a été réaffirmé en deux reprises en février 2021 et en juillet 2021.

Pour sa part, le Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République n'a pas occulté cette importance, bien au contraire, il la met en avant tout prônant clairement son renforcement.

En effet, on peut lire au niveau du paragraphe **2.5.6** afférent au **système d'information statistique économique et social** dudit Plan d'action « *le gouvernement œuvrera à moderniser et à réorganiser le système statistique national, à l'effet de disposer d'une couverture statistique plus large de l'ensemble des domaines de l'activité économique, sociale et environnementale. A ce titre, il procédera à :*

- la redynamisation du Conseil National de la Statistique (CNS), pour le renforcement du système statistique national, notamment par l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement statistique ;

- la modernisation de l'organe national de la statistique et l'élargissement de ses missions, vers des domaines liés à la recherche et à la prospective ;

- le renforcement du maillage statistique local, pour favoriser une remontée fiable des données statistiques.

Par ailleurs, la politique du gouvernement pour l'ouverture des données publiques « Open data » témoigne de sa volonté à mettre en place un système performant de production de données de statistiques publiques. Cette politique sera encouragée en renforçant les incitations à la mise à disposition de données par les administrations ». (Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République, septembre 2021).

Il en est de même pour la nouvelle Constitution de 2020 qui évoque les statistiques dans son article 55 « *tout citoyen dispose du droit d'accès et d'obtention des informations, documents, statistiques et celui de leur circulation. L'exercice de ce droit ne peut porter atteinte à la vie privée, aux droits d'autrui, aux intérêts légitimes des entreprises et aux exigences de la sécurité nationale* ». (Décret présidentiel n° 20-442 du 15 Joumada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020 relatif à la promulgation au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire de la révision constitutionnelle, adoptée par référendum du 1er novembre 2020).

Par ailleurs, la statistique algérienne a connu durant la dernière année une réelle volonté de la part de pouvoir public pour la consolider et ce, à travers une série d'actions comme par exemple:

- L'élaboration d'une feuille de route au niveau du Ministère de la Numérisation et des Statistiques (MNS) avec des objectifs stratégiques comme:
 - la relance des activités du Conseil National de la Statistique (CNS) ;
 - la révision de quelques dispositions du décret exécutif n° 95-160 du 3 juin 1995 portant organisation et fonctionnement du CNS ;
 - La mise à jour du cadre législatif régissant la statistique algérienne à travers la révision du décret législatif n° 94-01 du 15 janvier 1994 relatif au système statistique ;
 - Des actions en faveur d'un maillage statistique du territoire à travers des cellules, des services, des Directions, des antennes statistiques au niveau local ;
 - La conception à moyen terme d'une Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS).
- Le lancement d'une enquête exhaustive auprès des 1451 communes.
- La promulgation en juin 2021 de deux décrets exécutifs relatifs au Conseil National de la Statistique (CNS), le premier modifiant le décret exécutif n° 95-du 3 juin 1995 portant organisation et fonctionnement du CNS, et le second portant désignation des membres du CNS et guise de sa réactivation.
- L'installation le 18 novembre 2021 par Monsieur le Premier Ministre de la nouvelle mandature du CNC et installation le 30 décembre 2021 par M. le Ministre la Numérisation et des Statistiques, Président du CNS, des commissions spécialisées du CNS.
- L'étude du Conseil National Economique, Social et Environnemental (CNESE) sur le système Statistique National (SSN) sanctionnée en décembre 2020 par un rapport intitulé « *Processus collaboratif et consultatif pour l'émergence du Système National d'Information Statistique- fiable ; crédible et décisionnel* ».

Dans ce contexte général, l'Office National des Statistiques compte renforcer ses capacités techniques et organisationnelles pour la production d'indicateurs statistiques harmonisés répondant aux besoins des différents utilisateurs.

3.2 Réformes en cours

Il ne s'agit pas de réformes au sens propre du mot, mais il est question d'un ensemble d'actions prioritaires au niveau de l'action de l'ONS.

Modernisation de l'activité statistique: s'inscrivant progressivement dans un processus de modernisation de l'activité statistique et à la faveur du développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'ONS a pris en charge depuis quelques années et poursuivra durant l'année 2021 un ensemble de mesures susceptibles d'accroître la pertinence de ses travaux, notamment l'utilisation de plus en plus accrue de logiciels statistiques

spécialisés (SPSS, Stata, E-views, Demtra +, langage R, SUBSIM,...) ; la poursuite des travaux sur la mise en œuvre, la formation et l'utilisation du logiciel ERETES pour l'élaboration des comptes nationaux ; la poursuite du renforcement des capacités techniques des cadres sur le système SDMX de transmission des données et des métadonnées ; Constitution progressive de la mémoire institutionnelle de l'ONS par le recours à des applicatifs informatiques (Microdata Management Toolkit, ...) ; Formation de cadres sur les techniques d'utilisation des systèmes de collecte mobile ; Réduction progressive du nombre d'exemplaires des publications en support papier. L'objectif ultime est d'arriver à terme à zéro papier, et utilisation plus accrue des TIC en la matière. Pour la publication « données statistiques », l'ONS est passé d'un tirage de plus de 1200 exemplaires par titre à environ 200 exemplaires ; Poursuite de la démarche de la modernisation des procédures d'attribution du Numéro d'Identification Statistique (NIS).

Renforcement des capacités techniques des cadres de l'ONS: à travers la formation continue, du recyclage et du perfectionnement pour améliorer la qualité et les compétences des cadres de l'ONS à travers des formations pointues et adaptées, avec une évaluation de l'impact des formations sur la qualité du travail. Ce renforcement se fera également par le biais de la coopération technique internationale (renforcement de la coopération internationale avec la diversification des partenaires et le renforcement de la coopération internationale avec une meilleure intégration de la coopération Sud-Sud tout en assurant plus de synergies, et échanges sur les bonnes pratiques avec transferts du savoir et du savoir-faire).

L'amélioration de la coordination statistique à travers plusieurs actions: protocoles et conventions d'échange d'informations entre l'ONS et ses partenaires dans l'intérêt du Système Statistique National (SSN) ; une plus grande mobilisation des sources administratives pour une contribution active à la révolution des données ; l'intervention des cadres de l'ONS au niveau de certaines institutions nationales au titre de la formation et vulgarisation de l'activité statistique ; rôle de l'ONS dans le cadre des activités du Conseil National de la Statistique (CNS), notamment en sa qualité de chargé du secrétariat technique du CNS.

La démarche qualité avec une mise en œuvre de manière graduelle et progressive s'appuyant sur les standards internationaux notamment le Cadre Assurance qualité (QAF) et le Code de bonnes pratiques (CoP) de l'Union Européenne (UE) adapté aux pays méditerranéens et sur les outils y afférents comme le Modèle Générique du Processus de Production Statistique (GSBPM), le Modèle d'activité générique les organismes statistiques. (GAMSO) et le Questionnaire d'Auto Evaluation (SAQ).

Participation aux travaux de réflexion liés à la mise à jour de la loi statistique (décret législatif 94-01 du 15 janvier 1994 relatif au système statistique) que le Conseil National de la Statistique compte lacer.

3.3 ACTIVITES CONNEXES

Au cours de ses dernières années, l'ONS a participé à diverses actions de coopération notamment avec

EC/Eurostat à travers :

- des actions menées directement par Eurostat comme la démarche qualité, les statistiques de l'environnement, la formation, l'enquête sur les donateurs, l'exercice de collecte des données à travers 32 questionnaires thématiques, la réunion des PNC, la réunion du Forum des statisticiens euro-méditerranéens ;
- des actions menées à travers le programme de coopération MEDSTAT sur:

- Les statistiques du commerce extérieur et de la Balance des Paiements;
- Les Statistiques des transports;
- La Migration internationale;
- Les statistiques énergétiques;
- Registres et Statistiques des Entreprises;
- Les statistiques de l'Emploi;
- La Formation;
- La Diffusion;
- Les statistiques du Genre;
- La démarche Qualité;
- Les Thématiques émergentes (ODD, Big-Data, Smart Statistics)

L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE-France)

notamment sur les statistiques agricoles, les comptes nationaux trimestriels, l'outil ERETES, le logiciel DEMETRA+ sur les méthodes de dessaisonnalisation, la norme SDMX, le langage R, le nouvel outil OMPHALE pour la projection de la Population, l'Infographie ; les Enquêtes de satisfaction, les indicateurs de suivi des ODD, les Prix des transactions immobilières dont l'objectif est la Mise en place d'un indice sur les prix de l'immobilier, les enquêtes sur les loyers, la gestion des archives, utilisation de l'outil SICORE dans la codification automatique des enquêtes, l'enquête de structure auprès des entreprises, la gestion du site web, les répertoires, Enquête Emploi et Panel, les statistiques communales, les sondages, Les méthodes petits domaines pour les études locales, le référentiel de métadonnées statistiques Rmès et l'archivage.

La Commission de l'Union Africaine, notamment sur les indicateurs statistiques afférents à l'agenda 2063 de l'Union Africaine et sur la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA II) ; impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'élaboration des comptes nationaux annuels, les statistiques du commerce extérieur, les statistiques de la Migration internationale, les travaux des dix-sept (17) Groupes Techniques Spécialisés (GTS).

La CEA notamment sur la cadre d'amélioration des Statistiques agricoles en Afrique, les statistiques du genre, intégration des données administratives, des données de masse et des informations géo spatiales pour la compilation des indicateurs des ODD pour les pays africains francophones, outil d'auto-évaluation « African Snapshot tool » des Systèmes statistiques nationaux, la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN 2008), révolution des données au service de la transformation structurelle, Elaboration des Tableaux des Ressources et des Emplois (TRE), les échantillons indirectes et échantillons maîtres pour les enquêtes et recensements agricoles., utilisation des technologie mobile pour la collecte de données.

La Banque Africaine de Développement (BAD) notamment à travers le Programme de Comparaison Internationale (PCI) avec ses deux compartiments : les comptes économiques (décomposition du PIB) et les prix à la Consommation, système d'information agricole,

L'Union du Maghreb Arabe (UMA), notamment sur les nomenclatures des activités et des produits et sur l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC).

La Ligue des Etats Arabes, notamment les comptes nationaux, les statistiques économiques, la démographie, les statistiques environnementales.

Le SESRIC : notamment la conception et mise en œuvre de l'enquête, les comptes financiers, les nomenclatures des activités et des produits.

Le Fonds Monétaire Arabe (FMA) notamment sur les comptes nationaux, le secteur informel, les classifications et nomenclatures, les statistiques de l'emploi, les enquêtes ménages, les recensements généraux, la diffusion, les finances publiques, les statistiques de la Balance des Paiements., les statistiques monétaires, l'indice des valeurs unitaires, qualité des données, l'Indice des prix à la consommation, les ODD, les statistiques du commerce extérieur.

Les agences onusiennes notamment sur les indicateurs de suivi des ODD, les recensements de la population, les Enquêtes MICS, les statistiques agricoles, les statistiques de l'Emploi, l'utilisation des TIC dans les processus statistiques, Développement des bases de données sur la statistique officielle et amélioration de l'efficacité de sa diffusion.

Le Fonds Monétaires international (FMI) notamment les statistiques des prix, les comptes financiers, les comptes trimestriels.

La Banque Mondiale notamment sur la valorisation des statistiques issues de l'enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages.

Le projet de jumelage actuel s'appuie sur les résultats obtenus et les met en avant avec les actions suivantes:

- **Opérations Statistiques structurantes** : consolidation des travaux en cours et réalisation d'opérations statistiques d'envergure et structurantes pour le Système Statistique National (SSN) telles que le sixième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), l'enquête légère sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages et l'enquête classique sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages;
- **Elargissement du champ de la production** : lancement d'une réflexion générale sur la possibilité de l'élargissement de la batterie d'indicateurs statistiques produite et la relance de certaines activités statistiques;
- **Méthodologies adaptées** : lancement d'une réflexion sur les méthodes alternatives de collecte de données (enquêtes par téléphone, enquêtes par internet, mobilisation de sources administratives.....) et ce, pour palier à tout risque dans le cas où la pandémie liée au Covid-19 devait persister dans le temps;
- **Modernisation des processus statistiques** : Utilisation de plus en plus accrue et de manière efficace des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la collecte, la compilation et l'analyse des données statistiques (utilisation des tablettes dans le cadre du 6^{ème} RGPH et des enquêtes sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages);
- **Démarche qualité** : mise en œuvre de manière graduelle d'une démarche qualité pour la production d'une information statistique pertinente;

- **Diffusion** : diversification des canaux de diffusion de l'information tout en veillant à ce qu'elle soit produite dans les délais et en informant les utilisateurs à l'avance par le biais d'un calendrier des publications. Amélioration de la qualité du site web de l'ONS pour le rendre plus attractif et plus convivial et introduction de l'infographie;
- **Plus d'analyse** : renforcement des capacités des cadres de l'ONS pour l'analyse des résultats statistiques issus des différents travaux statistiques menés par l'ONS;
- **Formation** : renforcement des capacités techniques des cadres de l'ONS à travers des cycles de formation interne;
- Poursuite du renforcement des moyens humains et matériels de l'ONS et renforcement des performances de l'infrastructure informatique de l'ONS;
- Coopération technique internationale : Consolider et renforcer la coopération technique tant au niveau du bilatéral (INSEE, autres pays) qu'au niveau régional (Commission de l'Union Africaine, Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Banque Africaine de Développement, Ligue des Etats Arabes, Organisation de la Coopération Islamique, Fonds Monétaire Arabe) qu'international (Division des Statistiques des Nations Unies, Eurostat, Fond Monétaire International, Banque Mondiale,,,,). Diversification des partenaires et des actions de coopération (Assistance Technique, Formation, Ateliers de travail, Visite d'études, échange de la documentation) avec une meilleure intégration de la coopération Sud-Sud tout en assurant plus de synergies, et échanges sur les bonnes pratiques avec transferts du savoir et du savoir-faire.

3.4 LISTE DES DISPOSITIONS DE L'ACQUIS DE L'UE/DES NORMES APPLICABLES

Statistical Requirements Compendium — 2021 edition

Cette publication est un document de référence pour «l'acquis de l'UE» en statistiques. Il résume la référence clé pour la production statistique européenne, compte tenu de la nouvelle législation et d'autres développements pour les statistiques européennes. Il est utilisé pour effectuer un control de conformité pour les pays de l'élargissement.

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-gq-21-006>

[Code de Bonnes Pratiques de la Statistique Européenne](#) Cette code est la pierre angulaire du cadre de qualité et fixe les normes pour le développement, la production et la diffusion des statistiques européennes.

Eurostat et les pays du voisinage Sud ont développé ensemble une Code de Pratique pour ces pays sur la base de [Code de Bonnes Pratiques de la Statistique Européenne](#).

Quality Assurance Framework sert de guide et de complément sur la façon de mettre en œuvre la Code. <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/european-quality-standards/quality-assurance-framework>

Des manuels et instructions sur la compilation et l'utilisation des statistiques sont disponibles à <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/publications/manuals-and-guidelines>.

3.5 RESULTATS

Les résultats spécifiques attendus sont les suivants:

Résultat 1: Le système de définition des besoins est amélioré.

Résultat 2: Le système de conception des données est amélioré

Résultat 3: Le système d'élaboration des statistiques est amélioré.

Résultat 4: Le système de collecte des données est amélioré.

Résultat 5: Le système de traitement des données est amélioré.

Résultat 6: Le système d'analyse des données est amélioré.

Résultat 7: Le système de diffusion des statistiques est amélioré.

Résultat 8: Le système d'évaluation des statistiques est amélioré.

Une bonne connaissance d'autres initiatives et projets sur le domaine des statistiques menés en Algérie ou dans la région, comme MEDSTAT V, et une coordination étroite entre ce projet de jumelage et ceux-ci est nécessaire pour garantir l'efficacité, la prévention de duplication et pour les synergies utiles.

3.6 MOYENS ET APPORTS DE LA OU DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT MEMBRE DE L'UE PARTENAIRE

3.6.1 Profil et tâches du chef de projet

Le chef de projet de l'État Membre devrait être un responsable de rang supérieur d'une Office National de Statistiques (ONS) européenne, capable de mener un dialogue opérationnel et d'apporter les solutions requises aux problèmes et difficultés rencontrés durant l'exécution du projet de jumelage ; son niveau de responsabilité doit lui permettre de faire appel à des experts à court terme pour soutenir la mise en œuvre efficace des activités prévues.

Sa mission consiste notamment à :

- Superviser et coordonner le projet,
- Diriger la mise en œuvre du projet de jumelage,
- Élaborer des rapports trimestriels et un rapport final qu'il soumettra à l'autorité contractante.

Le chef de projet doit avoir une bonne expérience en matière de gestion de projets de jumelage, de production des données statistiques conformément aux meilleurs pratiques international et possède une maîtrise adéquate de la langue française.

Il doit disposer de bonnes aptitudes à diriger une équipe et à organiser et planifier son travail.

Il est également souhaitable que le chef de projet ait dirigé ou contribué à la gestion et au suivi d'un projet similaire.

Le chef de projet œuvrera en étroite collaboration avec le chef de projet algérien pour garantir la direction et la coordination de l'ensemble du projet. Chacun d'eux sera responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail convenu et aura pleine autorité sur les ressources humaines et matérielles qui sont mobilisées à cette fin.

3.6.2 Profil et tâches du Conseiller Résident Jumelage

Le Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) qui sera basé en Alger pendant 30 mois, fournira l'appui technique et conduira en étroite collaboration avec son homologue algérien toutes les opérations prévues par le projet.

Il sera chargé de la coordination entre les experts et la supervision de tous les aspects techniques. Il assurera la communication avec le Chef de projet et le comité de pilotage qui sera créé dans le cadre du projet pour assurer la coordination entre les différentes parties prenantes.

Il devra avoir le profil ci-après :

- avoir un' expérience minimale de 3 ans dans le domaine de la production des données statistiques conformément aux meilleurs pratiques internationales
- avoir une bonne connaissance des problèmes d'organisation et de gestion des projets de jumelage,
- être entreprenant et capable de mobiliser l'expertise et les compétences idoines pour une réalisation de qualité de l'ensemble des résultats du projet de jumelage,
- possède une bonne maîtrise de la langue française.

3.6.3 Profil et tâches des responsables de résultats et des experts à court terme

L'État membre mobilisera une équipe d'experts à court terme, afin de mettre en œuvre en coordination avec le Conseiller Résident de Jumelage, les différentes activités sur la base des indications fournies dans cette présente fiche. Des missions d'expertise, d'analyse, de conception et de formation seront organisées dans les domaines:

- 1: de définition des besoins d'un Office National de Statistiques
- 2: de conception des données statistiques
- 3: d'élaboration des statistiques
- 4: de collection des données statistiques
- 5: de traitement des données statistiques
- 6: d'analyse des données statistiques
- 7: de diffusion des statistiques
- 8: d'évaluation des statistiques

À titre indicatif, l'équipe d'experts de court terme pourra prendre en compte les profils ci-après:

1. Définition des besoins d'un Office National de Statistiques

- Un diplôme universitaire dans le domaine de la statistique, l'administration publique, audit, économie, finances, comptabilité ou diplôme équivalent.
- Une expérience d'au moins 3 ans avec un Office National de Statistiques européen
- Au moins une expérience dans la définition des besoins d'un Office National de Statistiques.

- Une bonne maîtrise de la langue française.

2. Conception des données statistiques

- Un diplôme universitaire dans le domaine de la statistique l'administration publique, audit, économie, finance, comptabilité ou diplôme équivalent.

- Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de conception des données statistiques d'un Office National de Statistiques européen.

Une bonne maîtrise de la langue française.

3. Elaboration des statistiques

- Un diplôme universitaire dans le domaine de de la statistique, l'administration publique, audit, économie, finance, comptabilité ou diplôme équivalent.

- Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine d'élaboration de statistiques avec un Office National de Statistiques européen.

- Une bonne maîtrise de la langue française.

4. Collection des données statistiques

- Un diplôme universitaire dans le domaine de de la statistique, l'administration publique, audit, économie, finance, comptabilité ou diplôme équivalent.

- Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de collection des données statistiques avec un Office National de Statistiques européen.

- Une bonne maîtrise de la langue française.

5. Traitement des données statistiques

- Un diplôme universitaire dans le domaine de la statistique, l'administration publique, audit, économie, finance, comptabilité ou diplôme équivalent.

- Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de traitement des données statistiques avec un Office National de Statistiques européen.

- Une bonne maîtrise de la langue française.

6. Analyse des données statistiques

- Un diplôme universitaire dans le domaine de la statistique, l'administration publique, audit, économie, finance, comptabilité ou diplôme équivalent.

- Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'analyse des données statistiques avec un Office National de Statistiques européen.

-Une bonne maîtrise de la langue française.

7. Diffusion des statistiques

- Un diplôme universitaire dans le domaine de la statistique, l'administration publique, audit, économie, finance, comptabilité ou diplôme équivalent.

- Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de diffusion de statistiques/TIC avec un Office National de Statistiques européen.

- Une bonne maîtrise de la langue française.

8. Evaluation des statistiques

- Un diplôme universitaire dans le domaine de la statistique, l'administration publique, audit, économie, finance, comptabilité ou diplôme équivalent.
- Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine d'évaluation des statistiques avec un Office National de Statistiques européen.
- Une bonne maîtrise de la langue française.

4. BUDGET

Le budget maximum de ce projet de jumelage est de **1.500.000 euros**

5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

5.1 ORGANISME DE MISE EN ŒUVRE RESPONSABLE DE LA PASSATION DE MARCHES ET DE LA GESTION FINANCIERE

Délégation de l'Union Européenne en Algérie
Domaine Ben Ouadah, Boulevard du 11 Décembre 1960, El-Biar, Alger

Personne en charge : M. Alessandro Campo
Gestionnaire de programmes
Tel: +213 2305 1301 (Ext 113)
E-mail: alessandro.campo@eeas.europa.eu

5.2 CADRE INSTITUTIONNEL

Au titre de la loi statistique à travers le décret législatif 94-021 du 15 janvier 1994 relatif au système statistique, l'Office National des Statistique (ONS) est l'institution centrale des statistiques.

C'est un établissement public national, doté de prérogatives et de moyens de service public. Il a notamment pour fonction :

- de promouvoir le système national d'information statistique en veillant à l'élaboration, la disponibilité et à la diffusion d'informations fiables, régulières et adaptées aux besoins des agents économiques et sociaux et ce, par ses soins ou par les organes du système;
- d'assurer ou de faire assurer dans le cadre du programme national d'information statistique arrêté par le Gouvernement, la disponibilité régulière des données et analyses statistiques et études économiques nécessaires à l'élaboration et au suivi de la politique économique et sociale des pouvoirs publics;
- de coordonner et de synthétiser les propositions de programmes de travaux statistiques, émanant des différents organes publics et privés, soumises au Gouvernement pour approbation après avis du conseil national de la statistique;

- d'élaborer et de diffuser régulièrement, en application du programme national statistique, indices, indicateurs de l'économie nationale ainsi que les comptes de la nation;
- de réaliser à la demande du Gouvernement ou de tout autre service de l'Etat, tous travaux entrant dans sa mission;
- d'élaborer et de proposer au conseil national de la statistique les règles et instruments techniques auxquels doivent se conformer les opérateurs du système d'information statistique, notamment en matière de normalisation et de méthodologie statistiques;
- de gérer, en relation avec le conseil national de la statistique, les enregistrements statistiques des enquêtes et travaux statistiques prévus dans le programme national statistique, selon des modalités qui seront précisées par des textes réglementaires;
- de tenir et de mettre à jour un répertoire des agents économiques et sociaux auxquels est attribué le numéro d'identification statistique prévu aux articles 20 à 23 ci-dessous.

Par ailleurs et au titre décret exécutif n° 95-159 du 3 juin 1995 portant réaménagement des statuts de l'ONS, ce dernier est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'ONS dispose de services centraux, de structures régionales et d'unités d'études et de recherches.

En outre et dans le cadre de ses missions, l'ONS est habilité à :

- avoir recours à un personnel temporaire pour réaliser ses travaux ;
- être le correspondant des institutions publiques similaires existant à l'étranger ;
- participer aux congrès internationaux et aux travaux des organisations régionales et internationales relatifs à la statistique, ou aux activités et aux recherches relevant de sa compétence.

L'ONS est doté d'un conseil d'orientation et est dirigé par un Directeur Général.

Le directeur général de l'ONS est assisté dans l'exercice de ses fonctions:

- d'un Directeur Général Adjoint (DGA) ;
- de six (6) directeurs techniques ;
 - Directeur techniques des Statistiques Sociales et des Revenus (DSSR)
 - Directeur techniques des Statistiques d'Entreprises et du Suivi de la Conjoncture (DSEC) ;
 - Directeur Technique de la Comptabilité Nationale (DCN)
 - Directeur Technique des statistiques de la Population et de l'Emploi (DPE)
 - Directeur Technique des Statistiques Régionales, Agricoles et de la Cartographie
 - Directeur des Traitements Informatiques et des Répertoires (DTIR).

- d'un directeur chargé des publications, de la diffusion, de la documentation et de l'impression assisté de trois (3) sous-directeurs:
 - un sous-directeur de la publication, de l'annuaire et des revues statistiques,
 - un sous-directeur de la diffusion, de la documentation et des archives,
 - un sous-directeur de l'impression,
- d'un directeur de l'administration et des moyens assisté de trois (3) sous-directeurs:
 - un sous-directeur du personnel et de la formation,
 - un sous-directeur des budgets et des marchés,
 - un sous-directeur des moyens généraux,
- d'un directeur chargé du secrétariat technique du Conseil National de la Statistique (CNS),
- d'un directeur chargé de l'inspection,
- de quatre (4) directeurs d'annexes régionales,
- de chefs d'études.

5.3 HOMOLOGUES DANS L'ADMINISTRATION BENEFICIAIRE

5.3.1 Personne de contact

M. Youcef BAZIZI, Directeur Général

Téléphone : +213 23 73 81 52

Fax : +213 23 73 81 53

E-mail : bazizi@ons.dz

5.3.2 Homologue du Chef de projet

M. Youcef BAZIZI, Directeur Général

Téléphone : +213 23 73 81 52

Fax : +213 23 73 81 53

E-mail : bazizi@ons.dz

5.3.3 Homologue du Conseiller Résident du Jumelage

M. Hamid ZIDOUNI, Directeur Général Adjoint

Téléphone : 023.73.81.52

Fax : 023.73.81.53

E-mail : zidouni@ons.dz

6. DUREE DU PROJET

La durée du projet du jumelage est de 30 mois

7. GESTION ET RAPPORTS

7.1 LANGUE

La langue officielle du projet sera le français. Toutes les communications officielles concernant le projet, rapports inclus, seront rédigées en français et les comités de pilotage seront menés

dans cette même langue. Quand c'est nécessaire, les traductions ou l'interprétariat seront assurés.

7.2 COMITE DE PILOTAGE DU PROJET

Un comité de pilotage du projet (CPP) supervise la mise en œuvre du projet. Ses principales tâches consistent à vérifier l'avancement du projet et les réalisations par rapport à la chaîne de résultats obligatoires, garantir une coordination efficace entre les acteurs, finaliser les rapports intermédiaires et discuter du plan de travail actualisé. Le manuel de jumelage contient d'autres informations sur la création et le fonctionnement du CPP.

Le Comité de pilotage du projet sera organisé trimestriellement pour la coordination du projet et son monitoring régulier. Sa composition sera définie dans le contrat de jumelage en conformité avec les dispositions du manuel de jumelage.

Le Comité de pilotage se chargera du recadrage éventuel du projet, de l'évaluation de l'avancement, de la coordination des différentes activités du jumelage et de la validation des rapports trimestriels. Les deux chefs de projet, algérien et de l'EMP, seront responsables de l'organisation des réunions du comité de pilotage.

7.3 RAPPORTS

Tous les rapports sont constitués d'une partie descriptive et d'une partie financière. Ils comprennent au minimum les informations détaillées aux points 5.5.2 (rapports intermédiaires) et 5.5.3 (rapport final) du manuel de jumelage. Les rapports doivent aller au-delà des activités et des contributions. Deux types de rapports sont prévus dans le cadre du jumelage : les rapports intermédiaires trimestriels et le rapport final. Un rapport intermédiaire trimestriel est présenté pour discussion à chaque réunion du Comité de pilotage du projet. La partie descriptive dresse principalement le bilan des progrès accomplis et des réalisations par rapport aux résultats obligatoires, formule des recommandations précises et propose des mesures correctives à envisager pour assurer la progression de la mise en œuvre du projet.

8. DURABILITE

Dans sa planification budgétaire pluriannuelle, l'ONS a prévu les moyens matériels et financiers nécessaires pour assurer la pérennisation des résultats attendus suivants à travers le projet de jumelage:

Résultat 1: Le système de définition des besoins est amélioré.

Résultat 2: Le système de conception des données est amélioré.

Résultat 3: Le système d'élaboration des statistiques est amélioré.

Résultat 4: Le système de collecte des données est amélioré

Résultat 5: Le système de traitement des données est amélioré.

Résultat 6: Le système d'analyse des données est amélioré.

Résultat 7: Le système de diffusion des statistiques est amélioré.

Résultat 8: Le système d'évaluation des statistiques est amélioré.

Ces résultats impliquent de la part de l'institution bénéficiaire des changements importants dans son organisation, ses méthodes et pratiques, et également de son personnel, notamment en termes de mise à niveau selon les normes internationales de contrôle et en termes de compétences techniques.

L'introduction de ces changements affectera de façon durable et définitive le fonctionnement et la qualité des services rendus par l'ONS et par conséquent son alignement aux normes internationales et européennes. Les résultats porteront leurs fruits bien au-delà de la fin du jumelage.

9. QUESTIONS TRANSVERSALES

Les questions d'égalité des genres, d'environnement, de transparence, du bien-être, de l'éthique et des valeurs démocratiques, ainsi que les questions de blanchiment d'argent et de corruption, d'État de droit et les fondements principaux européens de libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, sont bien pris en compte et sont des préoccupations constantes des différentes parties impliquées dans ce jumelage. Par exemple, l'accès aux formations sera garanti en recherchant l'égalité de genre.

10. CONDITIONNALITE ET ECHELONNEMENT

Pour garantir la réussite de ce projet, le bénéficiaire s'engage à réaliser toutes les activités prévues pour chaque composante. Le bénéficiaire s'engage à assurer une mise en œuvre de ces activités permettant un transfert d'expertise et des compétences et par conséquent, des résultats et des effets durables pour l'institution. À cet effet une équipe de travail doit être créée avant le démarrage du projet et qui aura à sa charge la coordination et le suivi de toutes les opérations.

11. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance sont:

Résultat 1: Le système de définition des besoins est amélioré.

Pour atteindre ce résultat, les extrants suivants doivent être obtenus en coopération avec le projet du jumelage:

- Nb. de propositions pour l'adaptation du cadre légal et institutionnel des statistiques officielles élaborées).
- La nomenclature des producteurs et utilisateurs de la statistique officielle et « non conventionnels » est élaborée.
- La méthodologie pour l'identification des besoins des utilisateurs nationaux et institutions régionales et internationales est élaborée.
- Une démarche formelle pour la consultation des utilisateurs (et de validation des besoins avec identification des produits statistiques) est élaborée.
- Un inventaire des sources d'informations disponibles est établi.
- La méthodologie d'élaboration d'une nouvelle application statistique pour les nouveaux besoins non encore couverts est établie.

Résultat 2: Le système de conception des données est amélioré

Pour atteindre ce résultat, les extrants suivants doivent être obtenus en coopération avec le projet du jumelage:

- Nb. de propositions pour la transposition des normes internationales dans le cadre légal national élaborées.
- Des méthodes de définition des variables, indicateurs statistiques et outils de collecte sont élaborées.
- Méthodes d'estimation par l'utilisation de petits domaines « small area estimations » sont développées.
- 15% de cadres de l'ONS concernés par les sondages / méthodes d'échantillonnage formés. (réf: débutant; cible: intermédiaire).
- Un système intégré d'enquêtes statistiques auprès des entreprises est élaboré. Il concernera les enquêtes industrie, les enquêtes BTPH, les enquêtes sur le secteur tertiaire, etc. Ce système concernera également les enquêtes infra annuelles, les enquêtes annuelles et les enquêtes quinquennal (enquêtes de structures). Enfin, il concernera également les enquêtes qualitatives (enquête de conjoncture) et les enquêtes quantitatives.
- Un système intégré d'indicateurs statistiques à haute fréquence est élaboré. Il concernera les indices des prix à la consommation, les indices des prix de gros, les indices de la production industrielle, les indices des prix à la production industrielle, les indices des prix de l'immobiliers, les indices des valeurs unitaires de commerce extérieur, etc.

Résultat 3: Le système d'élaboration des statistiques est amélioré.

Pour atteindre ce résultat, les extrants suivants doivent être obtenus en coopération avec le projet du jumelage:

- Les systèmes classiques de collecte des données sont améliorés avec l'introduction de méthodes alternatives (tablettes via 4G, téléphone; internet, plates-formes SDMX, etc.). Par exemple comment mener par internet l'enquête sur les salaires auprès des entreprises qui est réalisée actuellement avec un système hybride: collecte par voie postale et collecte sur le terrain.
- Nb. de routines d'extraction de données utilisées pour réunir des informations issues d'ensembles de données statistiques ou administratifs existants. En priorité pour les fichiers administratifs les plus importants comme celui de la Direction Générale des Impôts (DGI), le Centre National du Registre du Commerce, la Caisse Nationale des Assurés Sociaux (CNAS). Il s'agit d'examiner également la méthodologie de basculement des fichiers administratifs à des fichiers statistiques moyennant des corrections conceptuelles, des corrections de décalage temporaire, des corrections au niveau des taux de couverture, des travaux de nomenclatures (tables de passage).
- Nb. d'enquêtes pilote en forme réelle (collecte de données à petite échelle, tester la pertinence des questionnaires et de la formation, l'organisation sur le terrain les applicatifs informatiques développés) organisée et ce pour les nouvelles enquêtes qui ont été identifiées et pour les nouvelles approches de collectes (téléphone, internet, tablettes).
- Nb. de procédures et les délais de changement de base des indicateurs infra annuelle améliorée.
- Formation sur la mise en œuvre d'un système d'information géographique élaboré et application pilote à travers un exercice au niveau d'une wilaya limitrophe.

- Un système automatique de codification élaboré (avec les tables de correspondances)

Résultat 4: Le système de collecte des données est amélioré.

Pour atteindre ce résultat, les extrants suivants doivent être obtenus en coopération avec le projet du jumelage:

- Une procédure pour la collecte des données sur le terrain élaboré, notamment la stratification du territoire (stratification géoéconomique).
- Nb. de différents supports de collecte (questionnaires, tablettes, etc.) élaborés.
- Nb. de conventions et protocoles élaborés d'accord avec les secteurs pour les sources administratives.
- Nb. de logiciels de collecte de l'information maîtrisés.
- Nr de cadre de l'ONS utilisant des logiciels de collecte.

Résultat 5: Le système de traitement des données est amélioré.

Pour atteindre ce résultat, les extrants suivants doivent être obtenus en coopération avec le projet du jumelage:

- Une méthodologie de traitement statistiques de fichiers administratifs élaborée et ce, selon les sources et les secteurs.
- Nb. d'inventaires des sources d'information statistique utilisées par la comptabilité nationale élaborés.
- Nb. de méthodes de désaisonnalisations (Démetra+) élaborées en tenant comptes des calendriers mobiles.
- Une méthodologie de traitement des big-data (cadre juridique, moyens de traitement, problème de la qualité, etc.) élaboré.

Résultat 6: Le système d'analyse des données est amélioré.

Pour atteindre ce résultat, les extrants suivants doivent être obtenus en coopération avec le projet du jumelage:

- Un système pertinent d'analyses des données issues des différentes applications statistiques (Recensement, enquêtes statistiques, sources administratives) est élaborée.
- Une système d'analyse des comptes nationaux, avec une mention spéciale pour les comptes des administrations publiques, construction de comptes de l'Etat, collectivités locales, sécurité sociale et des établissements publics administratifs, élaboré.
- Nb. de cadres de l'ONS concernés par l'élaboration des rapports statistiques thématiques formée.
- Nb. de cadres formés sur les méthodologies avec les outils et logiciels y afférents de modélisation des données individuelles; notamment les données d'enquêtes statistiques.

Résultat 7: Le système de diffusion des statistiques est amélioré.

Pour atteindre ce résultat, les extrants suivants doivent être obtenus en coopération avec le projet du jumelage:

- Refonte du site web de l'ONS, organisation du site, structure, les rubriques, les variables, le format des fichiers, les métadonnées, les privilèges d'accès, les langues.) pour le rendre plus attractif, plus conviviale et plus utile.
- Un protocole formel de diffusion des données élaboré.
- 5 cadres de l'ONS concernée au niveau de la structure chargée de la diffusion à sont formés sur les techniques de l'infographie y compris les graphiques interactifs.
- Un séminaire pour les journalistes sur la communication des statistiques organisée.
- Rendre opérationnel un système SDMX (Statistical data and metadata exchange) élaborée.
- Une base de données multisectorielle inter active élaboré effectivement y compris pour les indicateurs statistiques de suivi des ODD
- Nb. de cadres de l'ONS concernée par la divulgation statistique liées à la protection des données tabulaires et de la protection des micro-données formés.

Résultat 8: Le système d'évaluation des statistiques est amélioré.

Pour atteindre ce résultat, les extrants suivants doivent être obtenus en coopération avec le projet du jumelage:

- Nb. d'enquêtes de satisfaction des besoins des utilisateurs développées avec une enquête pilote dans ce sens.

Une bonne connaissance d'autres initiatives et projets sur le domaine des statistiques menés en Algérie ou dans la région, comme MEDSTAT V, et une coordination étroite entre ce projet de jumelage et ceux-ci est nécessaire pour garantir l'efficacité, la prévention de duplication et pour les synergies utiles.

12. INFRASTRUCTURE DISPONIBLES

Conformément au manuel commun de jumelage, l'ONS mettra toute l'infrastructure professionnelle nécessaire gracieusement à la disposition des experts détachés par l'État membre et en particulier installera le conseiller résident de jumelage et son assistant(e) dans des bureaux de proximité, adéquatement équipés pour toute la durée du jumelage. Ces bureaux seront disponibles dès l'arrivée du conseiller résident de jumelage. De même, l'ONS fournira les moyens nécessaires pour permettre aux experts courts termes d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions matérielles.

ANNEXES A LA FICHE DE PROJET

ANNEXE 1 CADRE LOGIQUE: RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET OPERATIONNELLES DE L'OFFICE NATIONALE DES STATISTIQUES (ONS)

	Description	Indicateurs (avec niveau de référence et données cibles pertinents)	Sources de vérification	Risques	Hypothèses (facteurs externes au projet)
Objectif général	Renforcer les capacités de l'ONS à produire des données statistiques conformément aux meilleurs pratiques internationales.	Qualité du processus de production statistique conforme aux meilleurs pratiques internationales. (réf:0; cible:1)	Rapports d'activités de l'ONS Rapports de la DUE Rapports des organisations internationales		
Objectif spécifique	Renforcer le système de l'ONS de définition des besoins, conception, élaboration, collecte, traitement, analyse diffusion et évaluation des statistiques conformément aux meilleurs pratiques internationales.	Cadre légal et institutionnel adapté conformément aux meilleurs pratiques internationales. (réf:0; cible:1) Nombre de nouveaux outils, méthodologies et produits statistiques développés et disponibles. (réf:0; cible:1) Production et diffusion de statistiques pertinentes selon la méthodologie et la pratique international. (réf:0; cible:1)	Rapports d'activités de la ONS Rapports du projet de jumelage La liste des normes adoptées La liste des nouveaux produits statistiques	Difficulté à assurer la coordination entre les acteurs institutionnels	L'action de la ONS est partagée et ses ambitions sont notoirement soutenues à tous les niveaux de l'Etat ainsi que par le Parlement et par le public

Résultats	<p>1. Le système de définition des besoins est amélioré.</p>	<p>1.1. Nb. des propositions pour l'adaptation du cadre légal et institutionnel des statistiques officielles élaborées (réf:0; cible:2)</p> <p>1.2. La nomenclature des producteurs et utilisateurs de la statistique officielle et « non conventionnels » est élaborée. (réf:0; cible:1)</p> <p>1.3. La méthodologie pour l'identification des besoins des utilisateurs nationaux et institutions régionales et internationales est élaborée. (réf:0; cible:1)</p> <p>1.4. Une démarche formelle pour la consultation des utilisateurs (et de validation des besoins avec identification des produits statistiques) est élaborée. (réf:0; cible:1)</p> <p>1.5. Un inventaire des sources d'informations disponibles est établi. (réf:0; cible:1)</p> <p>1.6. La méthodologie d'élaboration d'une nouvelle application statistique pour les nouveaux besoins non encore couverts est établie. (réf:0; cible:1)</p>	<p>-Rapports d'activités de l'ONS</p>	<p>Les données nécessaires ne sont pas facilement accessibles</p>	<p>L'ONS a dégagé les moyens nécessaires à ses nouvelles fonctions</p>
	<p>***</p> <p>2. Le système de conception des données est amélioré.</p>	<p>***</p> <p>2.1. Nb. de propositions pour la transposition des normes internationales dans le cadre légal national élaborées. (réf:0; cible:2)</p> <p>2.2. Des méthodes de définition des variables, indicateurs statistiques et outils de collecte sont élaborées. (réf:0; cible:2)</p> <p>2.3. Méthode d'estimation par l'utilisation de petits domaines « small area estimations » sont développée. (réf:0; cible:1)</p> <p>2.4. % de cadres de l'ONS concernés par les sondages / méthodes</p>	<p>-Rapports du projet de jumelage</p> <p>-Rapports de mission UE de monitoring</p>	<p>Difficultés à mettre en œuvre le plan de formation</p> <p>Le personnel formé quitte le service</p>	<p>Bonne coordination avec le ministère des Finances</p> <p>Bonne coordination entre les administrations algérienne et européenne dans le cadre du projet de jumelage</p>

	<p>***</p> <p>3.Le système d'élaboration des statistiques est amélioré.</p> <p>***</p>	<p>d'échantillonnage formés. (réf: 0; cible: 15%).</p> <p>2.5. Un système intégré d'enquêtes statistiques auprès des entreprises est élaboré. (réf:0; cible:1)</p> <p>2.6. Un système intégré d'indicateurs statistiques à haute fréquence est élaboré. (réf:0; cible:1)</p> <p>***</p> <p>3.1. Les systèmes classiques de collecte des données sont améliorés avec l'introduction de méthodes alternatives (tablettes via 4G, téléphone; internet, plates-formes SDMX, etc.). (réf:0; cible:4)</p> <p>3.2. Nb. de routines d'extraction de données utilisées pour réunir des informations issues d'ensembles de données statistiques ou administratifs existants. (réf:0; cible:2)</p> <p>3.3. Nb. d'enquêtes pilote en forma réel organisée et ce pour les nouvelles enquêtes qui ont été identifiées et pour les nouvelles approches de collectes (téléphone, internet, tablettes). (réf:0; cible:2)</p> <p>3.4.Nb. de procédures et les délais de changement de base des indicateurs infra annuelle améliorée. (réf:0; cible:2)</p> <p>3.5.Formation sur la mise en œuvre d'un système d'information géographique élaboré et application pilote à travers un exercice au niveau d'une wilaya limitrophe. (réf:0; cible:2)</p> <p>3.4.Un système automatique de codification élaboré (réf:0; cible:1)</p> <p>***</p> <p>4.1. Une procédure pour la collecte des données sur le terrain élaboré. (réf:0; cible:1).</p>	<p>-Rapports des organisations internationales</p>		
--	--	--	--	--	--

	<p>4. Le système de collecte des données est amélioré.</p> <p>***</p> <p>5. Le système de traitement des données est amélioré.</p> <p>***</p>	<p>4.2. Nb. de différents supports de collecte (questionnaires, tablettes, etc.) élaborés. (réf:0; cible:2).</p> <p>4.3. Nb. de conventions et protocoles élaborés d'accord avec les secteurs pour les sources administratives. (réf:0; cible:2).</p> <p>4.4. Nb. de logiciels de traitement de l'information et de modélisation élaborés. (réf:0; cible:2).</p> <p>4.5. Nb. de cadre de l'ONS utilisant des logiciels de collecte. (réf:0; cible:15)</p> <p>***</p> <p>5.1. Une méthodologie de traitement statistiques de fichiers administratifs élaborée et ce, selon les sources et les secteurs. (réf:0; cible:1)</p> <p>5.2. Nb. d'inventaires des sources d'information statistique utilisées par la comptabilité nationale élaborés. (réf:0; cible:2)</p> <p>5.3. Nb. de méthodes de désaisonnalisations (Démetra+) élaborées en tenant comptes des calendriers mobiles. (réf:0; cible:2)</p> <p>5.4. Une méthodologie de traitement des big-data (cadre juridique, moyens de traitement, problème de la qualité, etc.) élaboré. (réf:0; cible:1)</p> <p>***</p> <p>6.1. Un système pertinent d'analyses des données issues des différentes applications statistiques (recensement, enquêtes statistiques, sources administratives) est élaborée. (réf:0; cible:1)</p> <p>6.2. Une système d'analyse des comptes nationaux, avec une mention spéciale</p>			
--	---	--	--	--	--

	<p>6. Le système d'analyse des données est amélioré.</p> <p>***</p>	<p>pour les comptes des administrations publiques, construction de comptes de l'Etat, collectivités locales, sécurité sociale et des établissements publics administratifs, élaboré. (réf:0; cible:1).</p> <p>6.3. Nb. de cadres de l'ONS concernés par l'élaboration des rapports statistiques thématiques formée. (réf: débutant; cible: intermédiaire).</p> <p>6.4. Nb. de cadres formés sur les méthodologies, les outils et logiciels de modélisation des données individuelles. (réf: débutant; cible: intermédiaire)</p> <p>6.5. Nb. de cadres ayant été formés sur les méthodologies y compris les outils et logiciels y afférents de modélisation sur données individuelles d'enquêtes élaborées. (réf: débutant; cible: intermédiaire)</p> <p>***</p> <p>7.1. Site web de l'ONS mis à jour (réf:0; cible:1).</p> <p>7.2. Un protocole formel de diffusion des données élaboré. (réf:0; cible:1).</p> <p>7.3. 5 cadres de l'ONS concernée au niveau de la structure chargée de la diffusion à sont formés sur les techniques de l'infographie y compris les graphiques interactifs. (réf:0; cible:5).</p> <p>7.4. Un séminaire pour les journalistes sur la communication des statistiques organisée. (réf: 0; cible: 1).</p> <p>7.5. Un système SDMX (Statistical data and metadata exchange) est élaborée. (réf:0; cible:1).</p>			
--	---	---	--	--	--

	<p>7. Le système de diffusion des statistiques est amélioré.</p> <p>***</p> <p>8. Le système d'évaluation des statistiques est amélioré.</p>	<p>7.6. Une base de données multisectorielle interactive élaborée y compris pour les indicateurs statistiques de suivi des ODD. (réf:0; cible:1).</p> <p>6.6. Nb. de cadres de l'ONS concernée par la divulgation statistique liées à la protection des données tabulaires et de la protection des micro-données formés. (réf: débutant; cible: intermédiaire).</p> <p>***</p> <p>8.1. Nb. d'enquêtes de satisfaction des besoins des utilisateurs développées avec une enquête pilote dans ce sens. (réf:0; cible:2)</p>			
--	--	---	--	--	--

Annexe 2 Organigramme de l'ONS



